



Spécial Colloque **SNMPMI 2023**

# Newsletter du **SNMPMI** (mai-juin 2023)

Syndicat **N**ational des **M**édecins de **P**rotection **M**aternelle et **I**nfantile

48<sup>ÈME</sup> COLLOQUE  
**Prévenir ou protéger : faut-il choisir ?**  
La PMI entre prévention en santé  
et protection de l'enfance

**PROGRAMME**

VENDREDI 24 & SAMEDI 25 NOVEMBRE 2023 - PARIS  
**ASIEM** 6, rue Robert de Lapparent, 75007 - Paris  
ACCÈS Métro Lignes 10 et 6, stations Duroc, Sèvres-Babylone - Bus 28, 82, 86, 89, 92

Avec le soutien : du Ministère de la Santé et de la Prévention ; de Santé Publique France ; du CNFPT



**C'est au prochain colloque du SNMPMI  
24-25 novembre 2023 à Paris**

Matin

8h30 Accueil des participants

9h00 Introduction

La protection des enfants, dans quel contexte ?

9h30 **Les besoins "fondamentaux" de l'enfant pour favoriser son développement**

Rosa Mascaro  
Pédopsychiatre, directrice de l'espace Lebovici, CAMSP Binet, SESSAD, Lille

10h45 Pause

11h15 **Vulnérabilité, risque, danger et protection(s) dans le champ de l'enfance : de quoi parle-t-on ?**

Gilles Séraphin  
Sociologue, Centre de recherches Éducation et Formation (Cref), Université de Nanterre

12h30 Déjeuner



Après-midi

14h00 **Responsabilité parentale, responsabilité professionnelle et protection des enfants : point de vue juridique**

Adeline Gouttenoire  
Juriste, Bordeaux

15h00 Pause

Quel apport de la prévention primaire à la protection des enfants ?

15h30 **L'accompagnement en PMI face aux aléas de l'émergence des liens du bébé à sa famille**

Valérie González  
Psychologue PMI, Paris

16h15 **Retours d'expériences**

Mamia Ziadi  
Éducatrice de Jeunes Enfants, PMI Belle de Mai, Marseille

Anne Lancien & Emmanuel Durand  
Psychologues PMI, Lyon

17h00 Fin de la journée



[Cliquez ici pour accéder au programme du prochain colloque](#)

SAMEDI 25 NOVEMBRE

Matin

8h30 Accueil des participants

Quelles expériences en prévention secondaire pour la protection des enfants ?

9h00 **En Consultation prénatale**

Gaspard Prunayre  
Pédopsychiatre, CH Vinatier, Lyon

9h20 **Dans un réseau d'accueil d'enfants "vulnérables"**

Corinne Morosi  
Inspectrice ASE, déléguée territoriale PE, Meurthe-et-Moselle

9h40 **L'expérience des conférences familiales**

Mohamed L'Houssni  
Éducateur spécialisé, Haute-Savoie

10h00 **Dans une Maison des adolescents**

Paul Jacquin et Claire Saday  
Pédiatre et Assistante sociale, Maison des adolescents, Hôpital Robert Debré, Paris

10h30 Pause

11h00 **Approche transculturelle dans la protection de l'enfance**

Claire Mestre  
Psychiatre, Co-organisatrice du DU Médecines et soins transculturels, Université Bordeaux, Collège Santé

12h00 Déjeuner

Après-midi

La PMI, contributrice à la protection de l'enfance : dans quel cadre ?

13h45 **Quel usage des référentiels pour l'évaluation des Informations préoccupantes ?**

Catherine Sellenet  
Professeure en Sciences de l'éducation, Université de Nantes

14h30 **Comment garder "l'esprit de la prévention primaire" dans la pratique des informations préoccupantes par les équipes PMI ?**

Cécile Garrigues et Marie-Laure Gassman  
Médecin PMI et Puéricultrice, Meurthe-et-Moselle

15h15 **Santé protégée: un parcours de soins pour les enfants en protection de l'enfance**

Nathalie Vabres  
Pédiatre CHU Nantes

16h30 Conclusion

**SNMPMI**  
4 avenue Richerand - 75010 Paris

tél. 01 40 23 04 10  
courriel : contact@snmpmi.org  
snmpmi.org

**ASIEM**  
6, rue Robert de Lapparent, 75007 - Paris

**ACCÈS**  
**Métro** Lignes 10 et 6, stations Duroc, Sèvres-Babylone  
**Bus** 28, 82, 86, 89, 92

Colloque en présence et en visio conférence



## Prévenir ou protéger : faut-il choisir ?

### La PMI entre prévention en santé et protection de l'enfance

La participation de la PMI à la promotion de la santé et à la protection de l'enfance figure au Code de la santé publique. La PMI travaille ainsi à promouvoir la bonne santé globale des enfants : physique, psychique, sociale, affective, éducative et environnementale. L'accompagnement et le soutien des parents, dès la grossesse et jusqu'aux 6 ans de l'enfant, se tissent lors des actions de prévention (visites à domicile des sages-femmes et des puéricultrices, consultations, vaccinations, bilans de santé, actions collectives d'éducation à la santé...), du dépistage et du diagnostic des maladies et des handicaps, de l'orientation des familles dans le parcours de soins.

Émaillant le développement de l'enfant et l'exercice de la parentalité, la survenue de situations de risque ou de danger est susceptible d'affecter certains enfants et d'être repérées dans le cadre de leur suivi de santé, tout comme des situations de maladies chroniques ou de handicap. Le dépistage, l'accompagnement voire le signalement de circonstances de risque ou de danger est inhérent à la pratique de prévention. Au fil du temps, les professionnels de PMI ont en effet affirmé leurs connaissances des besoins de l'enfant et de son développement et ont progressé dans le repérage précoce de situations à risque de maltraitance. Ils ont développé des prises en soin interdisciplinaires avec de nombreux partenaires. Grâce à ce travail préventif concerté, bien des situations ont trouvé des réponses sans recours à la judiciarisation, tout en préservant le bon développement des enfants au sein de leurs familles. Mais parfois l'intérêt de l'enfant commande l'appel aux mesures administratives ou judiciaires de protection.

L'intitulé du cadre législatif évolue d'une approche institutionnelle (loi protection de l'enfance en 2007) vers une acception plus ouverte et universelle (loi protection des enfants en 2022). Le dernier texte vise le renforcement de la prévention à propos notamment du service de

PMI et non plus au travers de sa seule contribution aux missions de l'ASE. Le rapport de Michèle Peyron est passé par là, reconnaissant enfin officiellement "cette porosité asymétrique entre l'ASE et la PMI qui conduit systématiquement à dériver des moyens humains de la PMI au détriment de la prévention précoce".

Sont néanmoins réaffirmées la participation de la PMI à la prévention de la maltraitance et sa contribution à l'évaluation des informations préoccupantes (IP) mais les moyens dédiés au renforcement de la PMI restent embryonnaires.

Les questions déjà lancinantes lors de notre colloque de 2009 "Protection de l'Enfance, Protection maternelle et Infantile : qu'est-ce qu'être protégé ?" demeurent. Qu'en est-il aujourd'hui de l'appréhension sociétale du danger envers les enfants, de la compréhension de leurs besoins fondamentaux au regard de leur développement ? Qu'en est-il alors des pratiques de prévention primaire et secondaire dans le champ de la santé et de la protection de l'enfance ? Comment préserver "l'esprit de la prévention primaire" dans la pratique des IP et ne pas donner aux familles l'image d'une PMI essentiellement enquêtrice et jugeante à l'égard des compétences parentales ? Comment ne pas induire alors la méfiance et l'évitement, dilapidant l'adhésion et la confiance, ferments de l'alliance thérapeutique, vis-à-vis des services de PMI, dont la vocation première est de prévenir, accompagner et soigner ?

Prévenir ou protéger : faut-il choisir ? Peut-on conjuguer au quotidien les enjeux de prévention santé et de protection des enfants et leurs articulations dans les pratiques de la PMI ? Renforcement des équipes de PMI, en moyens humains et financiers, redéfinition de la participation de la PMI à l'évaluation des IP, formation et recherche, questionnement éthique sans cesse renouvelé : quelques pistes concrètes pour avancer ? ...

Médecins de Protection Maternelle et Infantile

48<sup>ème</sup> COLLOQUE

**Prévenir ou protéger : faut-il choisir ?**

La PMI entre prévention en santé et protection de l'enfance

VENDREDI 24 & SAMEDI 25 NOVEMBRE 2023 - PARIS

ASIEM 6, rue Robert de Lapparent, 75007 - Paris

ACCÈS Métro Lignes 10 et 6, stations Duroc, Sèvres-Babylone - Bus 28, 82, 86, 89, 92

Avec le soutien : du Ministère de la Santé et de la Prévention ; de Santé Publique France ; du CNFPT

[Cliquez ici pour vous inscrire](#)

### INSCRIPTION Remplir en majuscules très lisiblement

Nom..... Prénom.....  
 Adresse.....  
 Courriel..... Profession.....  
 déclare m'inscrire au colloque.

Cocher la bonne mention : En présentiel  En distanciel

### Montant de l'inscription

- Inscription professionnelle 2 journées de colloque.....240 €
- Inscription professionnelle 1 journée de colloque.....120 €
- (A partir de 5 inscriptions : 2 jours).....220 €
- (A partir de 5 inscriptions : 1 jour).....110 €
- Inscription individuelle 2 journées de colloque.....60 €
- Inscription individuelle 1 journée de colloque.....30 €

Ci-joint le montant au nom du SNMPMI :

- Virement postal : IBAN : FR60 2004 1000 0106 2148 3F02 040 - BIC : PSSTFRPPPAR
- Ou Chèque bancaire

### SNMPMI

4, avenue Richerand - 75010 PARIS  
 Tél. 01 40 23 04 10 - Courriel : contact@snmpmi.org

# Ne manquez pas notre prochaine newsletter avec les premiers retours des assises de pédiatrie et de la santé de l'enfant



## Union Confédérale des Médecins Salariés de France Syndicat National des Médecins de Protection Maternelle et Infantile (S.N.M.P.M.I.)

Siège Social, secrétariat  
4, avenue Richerand  
75010 Paris  
Tél: 0140230410  
Mail : snmpmi@free.fr

### COTISATION SYNDICALE ANNÉE 2023

Montant de la cotisation\*, fixé en assemblée générale en fonction du revenu mensuel :

<1150€/mois, étudiant, cas particuliers.....	60 €	3400 € à 4200 €.....	190 €
1150 € à 1900 € .....	95 €	4200 € à 5000 €.....	220 €
1900 € à 2650 € .....	125 €	> 5000 € .....	255 €
2650 € à 3400 € .....	160 €	Cotisation de soutien : à partir de .....	260 €

ou montant libre

Nb : Vous pouvez adapter le montant en fonction de vos possibilités, mais il est préférable de régler une cotisation chaque année.

\*La cotisation donne droit à un crédit d'impôt de 66% de son montant.

Partie ci-dessous à corriger si nécessaire, à compléter et à adresser au secrétariat par mail ou par courrier  
Attention : document indispensable pour enregistrer votre règlement



### COTISATION SYNDICALE ANNÉE 2023

\*cocher la ou les cases correspondantes

PREMIÈRE ADHÉSION\*  RENOUELEMENT\*

NOM, Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_

Code postal et Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

Adresse professionnelle : \_\_\_\_\_

Code postal et Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Fax/Port : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

Situation : Préciser si vous êtes \_\_\_\_\_ Exercice : (% du temps plein) \_\_\_\_\_ Spécialité(s) : \_\_\_\_\_

Titulaire, non titulaire,

Contractuel(le)...

Je participe (ou souhaite participer)\*

- au Comité de coordination du SNMPMI \*

- à un, (ou des) groupe(s) de travail thématique(s)\* (précisez le ou lesquels)

Je verse aujourd'hui la somme de :

Euros

Date et Signature

Mode de règlement \*

Virement pour SNMPMI à LBP IBAN : FR60 2004 1000 0106 2148 3F02 040 - BIC : PSSTFRPPPAR  
Libellé : Votre nom + Cotisation au SNMPMI

Chèque à l'ordre du SNMPMI = Banque : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_

VU/ SECRÉTARIAT

TRESORERIE

Moi aussi,  
j'adhère au **SNMPMI** !  
↑  
en cliquant sur ce lien

Pour nous écrire :  
[contact@snmpmi.org](mailto:contact@snmpmi.org)

Pour nous lire :  
<https://snmpmi.org>